

AVIS AU PUBLIC

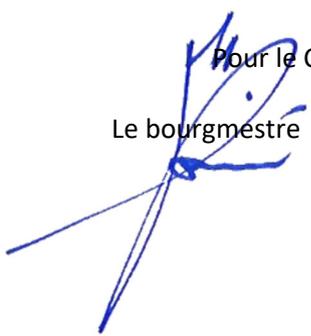
Par arrêté ministériel n°3A/2022/0381/175 du 17 avril 2023, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé la société SARL CLK HOME, à exploiter une installation de production de froid à Mertzig, 2, Zone Industrielle.

Un recours contre la décision du ministre est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans le délai de quarante jours précité.

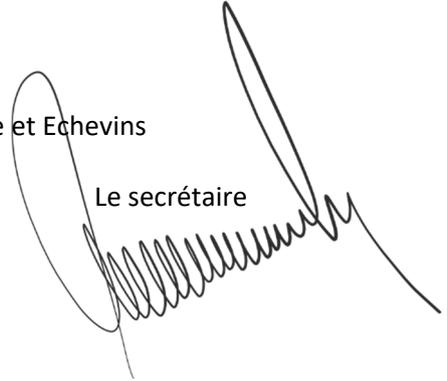
Cette publication est affichée conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le bourgmestre



Le secrétaire

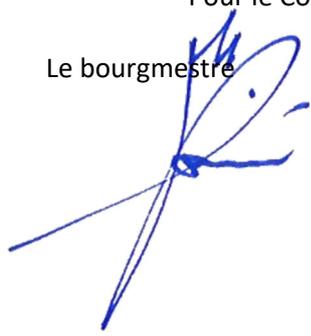


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Par la présente le Collège des Bourgmestre et Échevins certifie que l'avis au public ci-contre a été publié à partir du 19 avril 2023.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le bourgmestre



Le secrétaire

